

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°46/2024

### OBJET : SERVICE PERISCOLAIRE – TARIFS

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean- Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, VIGNE Amélie pouvoir à BRUNET Michel, ACHARD Laure, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, PONSON Aline.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention avec le Département de la Drôme pour la fourniture de repas par le collège aux élèves de l'école.

Le prix d'un repas est fixé à 6,50 €. Ce prix comprend la confection du repas ainsi que des frais de gestion du Département. La commune paye en plus le personnel chargé d'accompagner et de surveiller les enfants sur leur pause déjeuner.

En contrepartie, le coût pour les familles est de 4,80 € pour le repas réservés 16 jours avant et de 7 € pour les enseignants/AESH.

Le Département a voté une augmentation de 45 centimes par repas à compter de janvier 2025. Aussi il est proposé d'augmenter le tarif des repas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la modification du tarif de la cantine scolaire, à savoir 5 € le repas réservé 16 jours avant et 10 € le repas pour les enseignants/AESH
- Dit que les autres tarifs ne sont pas modifiés,
- Précise ci-après les tarifs qui seront applicables dès la rentrée de janvier 2025 :

		TARIF
GARDERIE	Matin (7h30 – 8h20)	2,30 €
	Soir (16h30 – 18h30)	3,50 €
	Si inscription le jour J	4,60 € le matin / 7 € le soir
CANTINE	Repas (réservé 16 jours avant)	5 €
	Repas (réservé hors délai pour motif exceptionnel)	10 €
	Accueil PAI alimentaire (Panier repas fourni par la famille)	3,30 €
	Tarif enseignant/AESH	10 €

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024  
Reçu en préfecture le 26/11/2024  
Publié le 26/11/2024  
ID : 026-200056547-20241125-DE\_2024\_46-DE

Le Maire,  
Michel BRUNET

